Ecole élémentaire Pierre JONCHERY - Châtelaillon-Plage-

Préparation du conseil d'école

Mardi 30 juin 2020 18 h / 20 h

1°) Personnes présentes :

Enseignants:

Mme LEFEVRE (CP)
Mme LEPRÊTRE (CE1)
Mme DELAVEAU (CE2/CM1)
Mme LACROIX (CM1)
M. HÉBERT (CM2, directeur)
Mme BOULIERE (CE1/CE2)

Représentants de parents d'élèves présents de droit : Représentants de parents d'élèves présents de droit l'É

- Mme FERJOU
- Mme JARRIGE
- Mme HERVAUD
- M. MEUNIER
- Mme VASSORT

Membre du RASED :

Mme MOTTU Sophie (psychologue de

l'Éducation Nationale)

Déléguée départementale

de l'Éducation Nationale

Mme Brigitte GRAUX

Education Nationale:

Mme PUISAIS (représentée par Mr HEBERT)

Représentants de la mairie :

- Mme GILLIUM (maire-adjointe EJE)
- Mme DION (présidente de la commission EJE, invitée)
 - M. LEBAS (maire-adjoint, invité)

Excusés:

- Mme PELLETIER (enseignante CE1/CE2)
- M. VILLAIN (maire)

l°) Fonctionnement de l'école

1°) Retour sur le précédent compte-rendu du conseil d'école (04/11/2019) Aucune remarque à ce sujet.

2°) Bilan de la continuité pédagogique assurée durant le confinement et les deux premières phases de reprise progressive

La fermeture des écoles a été annoncée par le Président de la République le jeudi 12 mars, avec un effet à compter du lundi 16 mars. A partir du mardi 17 mars 12 h, le confinement a été décrété.

Les enseignants et les familles se sont trouvés dans une situation complètement inédite

qui n'avait pas été anticipée. Dans le premier degré, aucune plate-forme d'échanges institutionnelle n'existe. Après avoir fait le tour de ce qui était proposé, il a été décidé par l'équipe pédagogique de l'école d'utiliser dans un premier temps la messagerie professionnelle des enseignants pour l'envoi du travail et des corrections quotidiennes. Ensuite, certains ont diversifié la forme que la continuité pédagogique pouvait prendre (utilisation de padlets, de plate-formes dédiées à l'éducation, etc.). Tout cela a nécessité un investissement considérable en temps qui s'est prolongé tout le temps qu'a duré l'enseignement à distance. Parallèlement, des contacts ont été pris par tous les moyens pour s'assurer qu'aucun élève n'était exclu de la continuité pédagogique et pour trouver des solutions aux problèmes qui pouvaient se poser, le plus souvent matériels (pas d'imprimante dans la famille par exemple).

Au final, grâce à l'accompagnement des parents, à la lumière des évaluations faites en juin, les enseignants ont pu constater que la majorité des élèves a continué à progresser. Les soucis spécifiques pour certains ont été pris en compte au retour de ces derniers à l'école (à partir du 11 mai) et des réunions d'équipes éducatives ont été organisées en juin, le cas échéant.

Près de 15 élèves se verront proposer un « stage de remise à niveau » du 24 au 28 août, pour préparer la rentrée.

Des conseils ont été donnés aux familles concernant le suivi de leurs enfants (psychologique, pédagogique) durant l'été. Naturellement, à la rentrée de septembre, que cela soit à l'école ou au collège, les professeurs veilleront à vérifier les fondamentaux pour poursuivre la construction des apprentissages.

→ Présentation d'une enquête faite à deux reprises auprès des parents d'élèves de CM2

3°) Bilan de la reprise progressive de l'école et perspectives

- La phase 1 de reprise progressive s'est étendue du 11 au 29 mai : 35 % des élèves ont été concernés par une reprise progressive (2 jours par semaine), l'enseignement à distance se poursuivant à temps complet pour 65 % des élèves et à mi-temps pour les autres. L'équipe pédagogique de l'école a fait le choix de proposer la rescolarisation progressive à tous les élèves, quel que soit leur niveau d'enseignement (et non pas aux seuls CP et CM2 comme le ministre proposait de le faire). Toutes les demandes de rescolarisation ont été satisfaites.
- La phase 2 a commencé le 2 juin et s'est terminée le 19 juin. L'objectif assigné par le ministre était de rescolariser davantage d'élèves tout en poursuivant la continuité pédagogique et en respectant le même protocole sanitaire limitant le nombre d'élèves par classe.

Au final, cette deuxième phase a permis de raccrocher 77 % des élèves de l'école. Parallèlement, l'extension des critères et la fin du télétravail ou du chômage partiel a entraîné une forte augmentation de la prise en charge à plein temps des élèves prioritaires (20 au total). Toutes les demandes de rescolarisation ont été satisfaites.

Reprise de l'école phase 2 -Ecole élémentaire JONCHERY-

Répartition des élèves par groupes :

→ 18 élèves prioritaires à prendre en compte + 2 par intermittence (en bleu).

	CP	CE1	CE1/ CE2	CE2/ CM1	CM1	CM2	Total
Groupe A	10 +1	10+3	7 +3	9 +1	11+2	12+1	59 + 10 + 1
Groupe B	10+2	10+1	9 +2	9+3	13	11	62+8
total	20	20	16	18	24	23	121

Cantine:

groupe A
$$\rightarrow$$
 34 + 10 +1 groupe B \rightarrow 39 + 8 + 1

En raison du protocole sanitaire, 12 ou 13 élèves pouvaient être scolarisés en même temps dans chaque classe. Les places disponibles, dans chaque groupe ont été utilisées pour accueillir tout au long de la phase 2 les élèves dits « prioritaires » :

- les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ;
- les élèves qui n'étaient pas revenus et dont nous avons continué à relancer les parents ;
- les élèves fragiles scolairement à qui nous avons proposé une scolarisation à temps plein.

Pour l'heure, nous n'avons aucun élément nous permettant de savoir comment va se passer la rentrée. Les familles continueront à être informées, comme cela a été fait tout au long de cette crise, par des articles sur le blog de l'école. Il faut savoir que les écoles et les inspecteurs de l'éducation nationale ont été informés à chaque fois en même temps que le grand public, par l'intermédiaire des médias. Les protocoles sanitaires qui fixaient les conditions de reprise nous sont parvenus toujours très tardivement.

4°) Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2020 (à ce jour)

- 23 CP
- 25 CE1
- 36 CE2
- 36 CM1
- 36 CM2

156 élèves au total.

Les formalités d'admission ont été faites cette année à distance. L'accueil des familles qui a lieu normalement l'avant-denier samedi matin de l'année scolaire n'a pu avoir lieu.

5°) Équipe enseignante à la rentrée 2020

Mme Catherine BULET a été nommée en qualité d'adjointe-élémentaire (précédemment enseignante à l'école élémentaire d'Angoulins) à la place de Mmes BOULIERE et PELLETIER que nous remercions pour cette année passée dans l'école et pour leur investissement auprès des élèves..

Mme Jeanne-Marie LAFITTE assurera la décharge de direction le vendredi en remplacement de Mme ROSÉ.

6°) Classe de neige des CM du 24 au 31 janvier 2020

Le séjour a permis une nouvelle fois de répondre aux objectifs fixés :

Donner du sens aux apprentissages de classe à travers un projet pluridisciplinaire en faisant découvrir à tous les élèves un nouvel environnement.

Le travail s'est déroulé avant, pendant et après le séjour, en lien avec les programmes de cycle 3 (CM1 / CM2 / 6ème). Tous les élèves de CM1 et de CM2 (61), sauf un pour raison médicale, ont participé au voyage.

Un retour sur le projet pédagogique et ses objectifs est fait.

j	jour		G2 -CM1/CM2-	G3 -CM2-		
Vendredi	Matin	Départ, arrivée, installation				
24	après-midi					
janvier	veillée					
	Matin	ski	ski	Sortie raquettes		
Samedi 25	après-midi	Préparation course d'orientation	Sortie raquettes	ski		
janvier	veillée	libre				
	Matin	Course d'orientation	Préparation course d'orientation	ski		
Dimanche 26	après-midi	ski	ski	Préparation course d'orientation		
janvier	veillée	Contes et légendes du Haut-Adour				

Lundi 27 janvier	Matin	ski	Course d'orientation	Visite de la centrale hydro- électrique de Baudéan	
	après-midi	Astronomie -le système solaire-	ski	ski	
	veillée	Observation des libre étoiles		ore	
Mardi 28	Matin	Astronomie ski -Construction de fusées à eau-		ski	
janvier	après-midi	ski	Astronomie -le système solaire-	Course d'orientation	
	veillée	libre	Observation des étoiles	libre	
Mercredi 29	Matin	ski	Ski Astronomie -Construction de fusées à eau-		
janvier	après-midi	Visite de la centrale hydro- électrique de Baudéan	ski	Astronomie -le système solaire-	
	veillée	libre	libre	Observation des étoiles	
Jeudi 30 janvier	Matin	Sortie raquettes	Visite de la centrale hydro- électrique de Baudéan	Astronomie -Construction de fusées à eau-	
	après-midi	Visite du château de Mauvezin			
	veillée		Libre	Libre	
Vendredi 31	Matin	Randonnée découverte -lecture de paysage, faune et flore de montagne-			
janvier	après-midi	Départ, voyage retour			
	veillée	Arrivée			

Bilan financier

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Coût du séjour élèves 59,38 € x 61 x 7	25 354,00	Participation des familles 61 x 280 €	17 080,00
		Subvention mairie de Châtelaillon	3 000,00
Coût du séjour 8 accompagnateurs gratuits	0,00	Participation coopérative scolaire + APE	11 127,00
Adhésions PEP 68 x 2 €	136,00	Plateforme participative « La trousse à projets »	2 244,00
Coût du repas supplémentaire	300,00		

60 x 5 €		
Transport A/R Kéolis Pyrénées	5 440,00	
2 x 2 720 €		
Transport pour activités	1 926,00	
	207.00	
Insignes ESF	295,00	
TOTAL	33 451,00	33 451,00

Coût du séjour par élève : 548,38 €

Dans 2 ans, le futur projet, si les enseignants décident d'en proposer un, se heurtera à un double écueil :

→ organisationnel :

Au regard de l'effectif prévisionnel, 72 élèves de CM seront concernés. Jusqu'à présent, au moins 3 enseignants de l'école encadraient chacun un groupe. Mme DELAVEAU, qui avait été autorisée à partir par l'inspection cette année, n'a pas pu être remplacée et ses élèves de CE2 n'ont pu avoir d'enseignant pendant plus d'une semaine. A l'avenir, Mme DELAVEAU ne partira que si tous ses élèves sont concernés par le séjour ou si ses élèves de CE2 restants sont assez peu nombreux pour être répartis dans les autres classes. Dans le cas contraire, seuls deux enseignants partiront (si ce n'est pas suffisant, la classe de découverte ne pourra être organisée).

→ financier :

Le coût des séjours est de plus en plus élevé par élève et la participation des familles (environ 50 % du coût total du séjour) ne peut être augmentée. Cette année, une nouvelle ressource a pu être trouvée, « la Trousse à projet », plate-forme de financement participatif. Mais le coût pour la coopérative scolaire et l'association des parents d'élèves a été élevé. Les 72 élèves potentiellement concernés par un projet en 2022 entraîneront une augmentation des coûts importante. Il faudra trouver d'autres ressources (subventions notamment) avant de s'engager. Un projet et un budget prévisionnels seront présentés dans un an (2ème et 3ème conseils d'école 2020-2021). Il conviendra de prendre une décision éclairée avant le début de l'année scolaire 2021-2022.

→ Voir la suite dans la partie « II°) Questions relatives à la municipalité »

7 - Bilan des autres projets pédagogiques menés

Intitulé du projet	Classes concernées	Projet mené ?
Classe de neige	CM1 et CM2	oui
Défi-lecture	Toutes	$CM2 \rightarrow oui$ autres \rightarrow partiellement
Théâtre	CP, CE1, CE1/CE2 (représentations les 8 et 9 juin à Beauséjour)	non
Mathador (concours national de calcul mental) de novembre à mai	Tous les élèves de CE1, CE2, CM1, CM2	partiellement

Rallye-math	Classes de CM1 et CM2	oui	
Ecole et cinéma	CP et UE	partiellement	
Projet citoyen de ramassage des déchets	CP et UE	oui	
Percussions corporelles	CE2/CM1 et UE	4 séances sur 10	

8 - Articulation coopérative scolaire / Association de parents d'élèves

Avant le confinement, une réflexion a été menée avec l'association Jonchery Kids au sujet du financement des classes de découverte pour les CM.

Afin de permettre une meilleure visibilité du travail de l'association, voici ce qui a été décidé :

- → Au 2ème conseil d'école de l'année précédant une classe de découverte, un projet sera présenté avec son budget prévisionnel. Dans la partie « recettes » figureront :
- la participation demandée aux familles
- les subventions des collectivités territoriales, dont celle de la mairie de Châtelaillon
- la participation de la coopérative scolaire
- les financements complémentaires (« Trousse à projets », ...) éventuels
- la participation demandée à l'association de parents d'élèves pour compléter le budget.
- → Au 3ème conseil d'école, le budget sera voté ou non. Si c'est le cas, l'association de parents d'élèves pourra proposer de diminuer si elle le souhaite la participation des familles en versant la part complémentaire correspondante.

Dès la rentrée de septembre, une réunion de présentation du projet sera organisée à destination des familles des élèves concernés. La participation qui leur sera demandée sera clairement indiquée dans le budget prévisionnel.

avis du conseil d'école →	vote pour à l'unanimité	
---------------------------	-------------------------	--

Concernant les classes de découverte, le tableau ci-dessous récapitule ce qui a été conduit depuis 2012 :

Type de séjour	durée	Effectif concerné	Participation	Participation totale de
			demandée aux familles	la coopérative scolaire
			(par enfant)	
2012 : Classe de découverte à Paris	5 jours	67 élèves	150 €	Plus de 10 000 €
2014 : Classe de neige à Campan (65)	8 jours	66 élèves	250 €	Près de 13 000 €
2016 : Classe de neige à Payolle (65)	8 jours	78 élèves	280 €	Près de 15 000 €
2018 : Classe de neige à Payolle (65)	8 jours	64 élèves	280 €	15 000 €
2020 : Classe de neige à Artigues (65)	8 jours	61 élèves	280 €	Plus de 11 000 €
				(coop + APE)

II°) Questions relatives à la municipalité

1°) Travaux et équipements nouveaux envisagés durant l'été

- Installation de rideaux occultants dans les sept classes (pour diminuer la chaleur et améliorer la qualité de projection des TBI). Une demande d'équipement supplémentaire est faite pour la salle du RASED.
- Installation d'un visiophone et d'un système d'ouverture à distance (l'actuel système, uniquement audio, ne fonctionne plus correctement depuis plusieurs mois) ;
- Étude de l'isolation du bâtiment par l'extérieur.

2°) Équipement informatique de l'école

Les TBI et TNI ont connu de multiples problèmes dont certains n'ont pas été résolus. Les demandes d'intervention récentes n'ont pas été suivies d'effet.

Les ordinateurs de la salle informatique sont vieillissants (ils viennent de l'école des Boucholeurs fermée depuis 10 ans et étaient déjà d'occasion).

La connexion internet est lente.

→ Il est demandé à la mairie de prévoir le remplacement du matériel de la salle informatique et de doter l'école d'une connexion internet performante et d'accompagner tout cela d'une maintenance plus fiable.

3°) Équipement du RASED

Reprise du compte rendu du CE du 04/11/2019 :

Informatique : La connexion de la salle du RASED est opérationnelle, ainsi que le matériel (ordinateur relié au photocopieur).

Matériel : actuellement, l'école attribue sur sa dotation de fonctionnement 100 € au RASED pour l'achat de petites fournitures et documentations, à l'instar de plusieurs écoles du secteur.

Concernant les tests d'évaluation réglementaires : Le test WISC V n'a pu encore être commandé car sa facturation pose un problème. L'éditeur souhaite qu'il n'y ait qu'un payeur alors que cet outil va être financé par l'ensemble des communes sur lesquelles le RASED intervient.

La solution serait que la mairie de Châtelaillon paye le tout et se fasse rembourser leur part par les autres communes. M. LEBAS devait voir si cela était possible. Nous n'avons pas eu de nouvelles depuis.

M. LEBAS propose comme solution de faire apparaître une ligne RASED dans les comptes de la coopérative de l'école Pierre JONCHERY et chaque école concernée par ce test versera la somme voulue à la coopérative de l'école. Voir si cette solution peut convenir.

4°) Subventions de la mairie (dotation de fonctionnement, coopérative scolaire, classes de découverte)

→ **Dotation de fonctionnement**: 56 € par élève amputés de 1 500 € pour le forfait « photocopies ». Ce montant n'a pas évolué depuis 2016 malgré les demandes d'indexation sur l'inflation.

→ Subvention annuelle à la coopérative scolaire : 2 238 €

212,49 € par école, 54,48 € par classe, 10,89 € par enfant

→ Subvention classe de neige : 3 000 €

Cette subvention est fixe depuis 2012, quels que soient le nombre d'élèves ou de classes participantes (1 500 € par an et par école, cumulable tous les deux ans). L'école demande que son montant soit réévalué et qu'il tienne compte du nombre d'enfants participant au projet.

Nous souhaiterions amorcer une réflexion plus large...

La circulaire du 5 janvier 2005 indique : « Les études menées ces derniers mois sur les sorties scolaires avec nuitées ont fait apparaître la nécessité de redonner à ces sorties une impulsion à la mesure des bénéfices que les élèves peuvent retirer de cette expérience éducative et pédagogique unique. La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue, en effet, à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences. Les apports qui sont attendus d'une sortie scolaire varient nécessairement en fonction de la durée du séjour. Cette durée est donc une des composantes essentielles du projet pédagogique et des apprentissages visés. Il est apparu utile, à cet égard, de distinguer deux types de séjours :

- les séjours scolaires courts (d'une durée inférieure à cinq jours, soit de une à trois nuitées) permettent une rencontre avec des environnements, des événements, des cultures, etc. représentant des temps forts des apprentissages ;
- les classes de découvertes (1), d'une durée égale ou supérieure à cinq jours (quatre nuitées et plus), permettent de s'extraire de façon significative du contexte et de l'espace habituels de la classe. Elles constituent ainsi, pour les élèves, un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective que chacun devrait connaître au moins une fois au cours de sa scolarité. »

Pour information:

- 336 élèves de l'école Jonchery ont participé à une classe de découverte depuis 2012.
- Coût financier total des 5 projets : 167 468,39 €
- Participations de la coopérative scolaire et de l'association de parents d'élèves : environ 64 000 €.
- Participation du Conseil départemental : 2 680 € (en 2012)
- Participation du Conseil Régional : 2 000 € (1 000 € en 2012 et 2014)
- Participation de la mairie de Châtelaillon : 15 000 € (3 000 € pour chacun des cinq projets)

Le conseil départemental qui a longtemps accordé des subventions aux classes primaires qui partaient dans ses trois centres (La Pierre-Saint-Martin (65), Lamoura (39) et Ligignac (19)) n'accorde plus aucune subvention aux écoles depuis 2012. La CDA de La Rochelle n'accorde aucune aide non plus contrairement à d'autres CDC ou CDA. La subvention de la mairie de Châtelaillon, si elle est indispensable, ne représente pour autant qu'un peu moins de 9 % du coût total du séjour.

→ L'école publique est l'un des seuls endroits où tous les enfants de la République, quelle que soit leur origine sociale ou culturelle, sont réunis pour partager des expériences communes et apprendre à vivre ensemble. En cela, il serait souhaitable d'aller vers un soutien plus important de la puissance publique (commune, CDA, conseil départemental, conseil régional, ...) pour un partage équitable des coûts des classes de découverte organisées. Un objectif raisonnable et fédérateur pourrait être, par rapport au coût total

d'un séjour de :

- 1/3 pour les familles
- 1/3 par les collectivités territoriales
- 1/3 par les associations liées à l'école (coopérative scolaire, association de parents d'élèves)

C'est sur cette base que nous souhaiterions amener la réflexion.

III°) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20H20

Le directeur La secrétaire de séance D. HEBERT S. LACROIX

Compte rendu transmis à :

- M. le Maire de Châtelaillon-Plage
- Mme l'adjointe au maire chargée de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation de Châtelaillon-Plage
- Mme la présidente de la commission scolaire de Châtelaillon-Plage
- Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription « Aunis-Sud-Atlantique »
- Mme la déléguée départementale de l'Éducation Nationale
- Mmes et Mrs les parents d'élèves
- Mmes et Mrs les enseignants